

ARRETE N° 1/001168 MINFOPRA DU 04 MARS 2016  
 portant ouverture d'un concours de formation pour le recrutement de trente-cinq (35)  
 élèves Ingénieurs Statisticiens Économistes (I.S.E) au Centre d'Appui aux Écoles de  
 Statistique Africaines (C.A.P.E.S.A), session 2016.

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE,**

- Vu la Constitution ;  
 Vu le décret n° 75/780 du 18 décembre 1975 portant statut particulier des fonctionnaires des Services Démographiques et Statistiques ;  
 Vu le décret n°94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat, modifié Et complété par le décret n°2000/287 du 12 octobre 2000 ;  
 Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;  
 Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;  
 Vu le décret n°2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;  
 Vu le décret n°2000/696/PM du 13 septembre 2000 fixant le Régime Général des Concours Administratifs ;  
 Vu la lettre n°15-238/J009 du 30 septembre 2015 du Directeur du CAPESA portant avis de concours pour le recrutement d'élèves Ingénieurs Statisticiens Economistes et Ingénieurs des Travaux Statistiques, session de 2016,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>.**- 1) Un concours de formation est ouvert pour le recrutement de trente-cinq (35) élèves Ingénieurs Statisticiens Économistes (I.S.E) au Centre d'Appui aux Écoles de Statistique Africaines (C.A.P.E.S.A) au titre de l'exercice 2016.

2) Les épreuves écrites dudit concours se dérouleront les **05 et 06 avril 2016** au centre unique de Yaoundé (ISSEA).

**Article 2.**- Peuvent faire acte de candidature, les Camerounais des deux sexes remplissant les conditions suivantes :

**A – CANDIDATS EXTERNES**

**I- I.S.E Option Mathématiques**

- a)- Être né après le 31 décembre 1989 (avoir au plus 26 ans en 2016).  
 b)- Être titulaire d'une licence en Mathématiques ou être inscrit en troisième (3<sup>ème</sup>) année de Licence de Mathématiques, ou justifier d'une inscription dans une classe de Mathématiques Spéciales. L'admission définitive d'un tel candidat est prononcée sous réserve de l'obtention de sa Licence à la fin de l'année académique en cours

Les titulaires d'un diplôme supérieur au niveau requis et satisfaisant aux conditions d'âge peuvent faire acte de candidature.

**II- I.S.E Option Économie**

- a)- Être né après le 31 décembre 1989 (avoir au plus 26 ans en 2016).  
 b)- Être titulaire d'une Licence en Sciences Économiques ou être inscrit en troisième (3<sup>ème</sup>) année de licence dans une Faculté de Sciences Économiques. L'admission d'un tel candidat est prononcée sous réserve de l'obtention de sa Licence à la fin de l'année académique en cours.  
 c)- Les titulaires d'un diplôme supérieur au niveau requis et satisfaisant aux conditions d'âge peuvent faire acte de candidature.

**B – CANDIDATS INTERNES**

- a)- Être Ingénieur des Travaux Statistiques et avoir le statut de fonctionnaire ou de cadre

d'un organisme du système statistique national ;

- b)- Être né après le 31 décembre 1975 (avoir au plus 40 ans en 2016) ;

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
001827	02 MAR 2016
PRIME MINISTER'S OFFICE	

d'un organisme du système statistique national ;

b)- Être né après le 31 décembre 1975 (avoir au plus 40 ans en 2016) ;

c)- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins deux (02) ans dans le grade au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

Les étudiants en dernière année de leurs études d'Ingénieur des Travaux de la Statistique peuvent se présenter au concours.

**Article 3.-** Les dossiers de candidature constitués **en double**, qui seront reçus complets, contre récépissé au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Direction du Développement des Ressources Humaines de l'Etat **au plus tard le 18 mars 2016**, délai de dépôt des dossiers, comprennent les pièces suivantes :



**A – DOSSIERS DESTINÉS AU C.A.P.E.S.A**

- Une fiche d'inscription dont l'imprimé sera retiré au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ou à l'ISSEA de Yaoundé ;
- Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance signée par une autorité civile compétente (Gouverneur, Préfet, Sous-Préfet, Maire) datant de moins de trois (03) mois ;
- Un certificat de scolarité ou une attestation d'inscription pour l'année académique en cours pour les candidats non titulaires du diplôme de Licence ;
- Les copies certifiées conformes des diplômes obtenus et signées par une autorité civile compétente ;
- Une photo d'identité 4 x 4 ;
- Un extrait de casier judiciaire, bulletin n°3, datant de moins de trois (03) mois ;
- Pour les candidats fonctionnaires statisticiens, une attestation d'emploi dans la Fonction publique datant de moins de trois (03) mois.

**B – DOSSIERS DESTINÉS AU MINFOPRA**

- Une fiche d'inscription timbrée à mille (1 000) francs CFA, dont l'imprimé sera retiré au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
- Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance signée par une autorité civile compétente (Gouverneur, Préfet, Sous-Préfet, Maire), datant de moins de trois (03) mois ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme de Licence, signée par une autorité civile compétente ;
- Une attestation de présentation de l'original du diplôme de Licence ;
- Une quittance de versement de la somme de quinze mille (15 000) francs CFA pour les candidats externes et de vingt mille (20 000) francs CFA pour les candidats fonctionnaires délivrée par le Chef de Service des Concours Directs et de Bourse du MINFOPRA ( Direction du Développement des Ressources Humaines de l'Etat) ;
- Un extrait de casier judiciaire, bulletin n°3, datant de moins de trois (03) mois ;
- Un certificat médical délivré par un médecin exerçant dans le secteur public et datant de moins de trois (03) mois ;
- Une copie authentifiée de l'acte d'intégration pour les candidats internes.

**N.B :-** Tout dossier incomplet, en retard ou dont les pièces n'ont pas été signées par des autorités compétentes, sera purement et simplement rejeté.

Les candidatures des personnes ayant déjà présenté le concours trois (03) fois ne seront pas retenues.

**Article 4.- 1)** Les épreuves du concours qui auront lieu au Centre Unique de Yaoundé (ISSEA), se dérouleront aux dates et heures ci-après :

**A – I.S.E Option Mathématiques**

DATES	HORAIRES	ÉPREUVES	DURÉES	COEF.
Mardi 05 avril 2016	08h30-12h30	ORDRE GÉNÉRAL	4H	15
	14h30-18h30	1 <sup>ère</sup> COMPOSITION DE MATHÉMATIQUES	4H	40

Mercredi 06 avril 2016	08h30-12h30	2 <sup>ème</sup> COMPOSITION DE MATHÉMATIQUES	4H	30
------------------------	-------------	---	----	----

**Article 4.-** 1) Les épreuves du concours qui auront lieu au Centre Unique de Yaoundé (CUSEA), se dérouleront aux dates et heures ci-après :

**A – I.S.E Option Mathématiques**

DATES	HORAIRES	ÉPREUVES	DURÉES	COEF.
Mardi 05 avril 2016	08h30-12h30	ORDRE GÉNÉRAL	4H	15
	14h30-18h30	1 <sup>ère</sup> COMPOSITION DE MATHÉMATIQUES	4H	40

Mercredi 06 avril 2016	08h30-12h30	2 <sup>ème</sup> COMPOSITION DE MATHÉMATIQUES	4H	30
	14h30-17h30	CONTRACTION DE TEXTE	3H	15

**B – I.S.E Option Économie**

DATES	HORAIRES	ÉPREUVES	DURÉE S	COEF
Mardi 05 avril 2016	08h30-12h30	ORDRE GÉNÉRAL	4H	15
	14h30-18h30	1 <sup>ère</sup> COMPOSITION DE MATHÉMATIQUES	4H	30
Mercredi 06 avril 2016	08h30-12h30	ÉCONOMIE	4H	35
	14h30-17h30	2 <sup>ème</sup> COMPOSITION DE MATHÉMATIQUES	3H	20

2) L'heure limite d'accès dans les salles est fixée à 7h00 pour les épreuves du matin et à 13h30 pour les épreuves de l'après-midi.

3) Le programme des épreuves du concours pour l'Option Mathématiques est celui de la troisième année de licence Mathématiques et de la troisième (3<sup>ème</sup>) année de licence en Sciences Économiques pour l'Option Économie.

**Article 5.-** Les résultats définitifs du concours seront publiés par acte du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

**Article 6.-** Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Yaoundé, le 04 MARS 2016  
Le Ministre de la Fonction Publique  
et de la Réforme Administrative,



ANGOUING Michel Ange